

L'arbitrage : une alternative ?

Vendredi 23 mars 2018
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Pierre BERLIOZ

Professeur à l'Université Paris Descartes

Avec la participation de

Jean DU PARC

Avocat Honoraire

Organisé par :

Jérôme DEPONDT

Avocat au Barreau de Paris
Cabinet IFL Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 Paris

Spécialités / compétences :

Droit de l'arbitrage

Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, notaires

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

La convention d'arbitrage

1/ Validité

2/ Effets

Le tribunal arbitral

1/ Constitution du tribunal arbitral

2/ Contrat d'arbitre

L'instance arbitrale

1/ Règles régissant l'instance arbitrale

2/ Déroulement de l'instance arbitrale

La sentence arbitrale

1/ Jugement en droit ou en amiable composition

2/ Elaboration de la sentence

3/ Exécution de la sentence

Voies de recours

1/ Recours en annulation et appel

2/ Autres voies de recours

Aspects pratiques :

Intervention de Jean DU PARC

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE